

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

Tarifs et modalités de paiement

**Pour une année de formation à l'ICM et pour toute
inscription avant le 31 mars 2026***

- **1295 euros (au lieu de 1389 €)** : Personnes bénéficiaires du RSA, chômeurs longue durée, Étudiants bénéficiaires de bourses sur critères sociaux**
- **1455 euros (au lieu de 1549 €)** : Étudiants ; demandeurs d'emploi percevant des allocations chômage **...
- **1649 euros (au lieu de 1759 €)** : Personnes en activité professionnelle s'inscrivant à titre personnel **

*** Remise de 60 euros** supplémentaires pour tout paiement comptant (à déduire directement au moment du paiement) !

Possibilité de paiement sécurisé en ligne sur notre site internet www.icm-aix.com, rubrique « inscriptions » (**4x sans frais possible¹**). Cf. Modalités de paiement p.3 et 4

****Précisions sur le statut :**

Le statut pris en compte est celui que vous avez **au jour de l'inscription.**

- ❖ **Boursiers** : Si vous n'êtes pas étudiant boursier et avez ou allez effectuer une demande pour l'année 2025-2026, merci de le préciser. Vous payez alors **le tarif boursier** mais devrez justifier de l'accord obtenu (ou au minimum de l'avis d'attribution conditionnel de bourse) auprès de l'ICM, **avant le 1^{er} juillet 2026**. A défaut, le tarif étudiant vous sera attribué pour l'année 2025-2026 et vous devrez nous faire parvenir la différence avant le début des cours.
 - ❖ **Bacheliers 2026 ou jeunes de -25 ans non étudiants :**
 - **Bacheliers** : vous pouvez vous inscrire **dès Janvier 2026**. Il vous sera simplement demandé de joindre un justificatif de votre Baccalauréat dès que vous l'aurez. Si vous n'obtenez pas le Bac, l'inscription à l'ICM sera alors annulée et **les frais déjà engagés vous seront rétrocédés**. Votre statut *par défaut* au moment de l'inscription est le statut étudiant et le tarif correspondant vous est applicable. Si vous souhaitez bénéficier du tarif boursier, reportez-vous au paragraphe précédent.
 - **Jeunes de – de 25 ans sans statut spécifique** : si vous avez moins de 25 ans et n'êtes ni salarié ni étudiant, Votre statut *par défaut* au moment de l'inscription est le **statut étudiant** et le tarif correspondant vous est applicable (NB. : **l'ICM ne donne pas le statut étudiant**, si vous voulez en bénéficier, il vous faut procéder à une demande d'inscription dans l'enseignement supérieur **via la plateforme « Parcoursup »**, (du **19 janvier au 12 mars 2026**). Si vous avez déjà été étudiant·e· boursier·e· ou lycéen·e· boursier·e·, vous pouvez bénéficier de notre tarif "boursier" sur justificatif (dernier justificatif de bourse + justificatif de ressources des représentants légaux si vous êtes à leur charge).
 - ❖ **Demandeurs d'emploi** : Le tarif applicable est à priori le tarif " Étudiant/Demandeur d'emploi ". Selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du statut "Boursiers/RSA".
 - ❖ **Retraités** : La situation est étudiée au cas par cas. Nous nous basons essentiellement sur vos ressources.
 - ❖ **Salariés** : Le tarif applicable est à priori le tarif correspondant à la mention « Personnes en activité professionnelle ». Cependant, selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du tarif « étudiant ». Si vous avez la possibilité d'être financé par votre employeur, le tarif applicable est celui de **1979€**.
- **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant le tarif applicable !**
- **Nous vous demanderons de bien vouloir nous fournir tout justificatif de votre situation actuelle *au jour* de l'inscription (cf. liste des pièces demandées).**

Paraphe :

Modalités de paiement :

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (sans frais)* :

- **Paiement en ligne** : Possibilité de règlement de la somme totale **ou** de l'acompte**, via le lien sécurisé : <https://paypal.me/icmaix> ou par virement bancaire (RIB p.4)



- **Si vous choisissez le mode de paiement échelonné**, devront être remis au moment de l'inscription :

- Un acompte d'un **minimum de 120 euros (déduit de la somme totale)**, encaissé dans les **10** jours après réception . **Accompagné de :**
- **2 ou 3 chèques** (en plus de l'acompte) tous datés au **jour de la remise**, à l'ordre d' "I.C.M." (***Déduction faite de l'acompte***).

*Le 1^{er} chèque sera déposé dans les **30 jours** après l'inscription. Ainsi, votre paiement s'échelonnara sur 2,3 ou 4 mois (acompte compris), selon le nombre de chèques donnés.*

Si vous avez un impératif et devez décaler une ou des dates d'encaissement, merci de nous le signaler.

- ➔ **Paiement en 4 fois sans frais possible en ligne** : Si vous souhaitez un ***paiement échelonné en ligne***, vous devez passer par l'application *Paypal* et demander le **paiement en 4 fois sans frais**, qui est possible sous certaines conditions (*voir l'application* <https://www.paypal.com/fr/home>).

L'ICM n'accepte le paiement échelonné **que par chèques** (cf. modalités ci-dessus), avec éventuellement **versement de l'acompte via Paypal ou par virement bancaire (RIB p.4)****.

****Attention : Le versement de l'acompte ne garantit pas l'inscription ! Même si vous souhaitez un règlement par échéancier, le reste de la somme totale doit être transmis à l'Institut par chèques, ou justificatif de la mise en place d'un virement automatique au moment de l'inscription, ou via un second virement du reste de la somme totale.**

Si la candidature est acceptée, la confirmation d'inscription ne sera effective que lorsque le règlement de la **somme totale** aura été transmis (soit par chèques, soit via un second virement du reste de la somme).

En cas de refus de candidature, si des sommes ont déjà été encaissées par l'ICM, elles **seront remboursées au candidat**.

****Rappel : Remise de 60 euros supplémentaires pour tout paiement en 1 fois (à déduire directement au moment du paiement) !***

Délai de rétractation et annulation de l'inscription :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Passé ce délai, l'inscription à l'ICM implique **sans exception** et quel que soit le mode de paiement choisi, le règlement de la **totalité** des droits annuels, même en cas d'absence de l'inscrit, d'interruption du suivi des cours pendant l'année de formation ou d'annulation de l'inscription avant le début des cours.

Dans les cas de **force majeure** dûment justifiés et **seulement** dans ces cas, l'inscrit peut demander l'annulation de son inscription dans la limite de **2 mois après le début des cours**. Il ne sera dès lors redevable qu'au *prorata temporis*. Le reste des sommes versées lui sera alors restitué.

Seules pourront accéder aux cours les personnes ayant remis (selon les diverses modalités proposées), le **montant total** des droits d'inscription.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les tribunaux d'Aix-en-Provence seront seuls compétents pour régler le litige.

Paraphe :

DEMANDE D'INSCRIPTION

- ☐ En 1^{ère} année ☐ En 2^{nde} année
- ☐ A titre personnel (tarif salarié)
- ☐ En tant qu'étudiant
- ☐ En tant qu'étudiant boursier ou personne bénéficiaire du RSA *

* Sous réserve de l'accord de la direction de l'ICM

Votre inscription ne sera prise en compte que lorsque vous nous aurez remis :

- Le dossier d'inscription dûment complété, paraphé et signé.
- Les pièces nécessaires à votre inscription demandées en page 5.
- Un acompte **d'au moins 120 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné *(Possibilité de règlement de l'acompte via le lien sécurisé : [https://paypal.me/icmaix.](https://paypal.me/icmaix))
+
- **Le reste de la somme** correspondant aux droits d'inscription (*si plusieurs chèques : les fournir tous en même temps, datés au jour de l'inscription. L'ICM s'engage à respecter le paiement échelonné sur 2, 3 ou 4 mois.*).

Les candidats à l'inscription n'ayant pas fourni toutes les pièces nécessaires au règlement de leur inscription à la date des premiers cours, ne pourront accéder aux cours.

NB Un courriel de confirmation d'inscription vous sera envoyé si votre candidature est retenue. Un reçu ou une facture peuvent être délivrés sur demande.

Fait à , **le**/...../.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

*L'acompte étant une avance sur la somme totale, pensez à le déduire du reste du montant de votre inscription.

*Le versement de l'acompte ne garantit pas l'inscription ! La somme totale doit être transmise à l'Institut par chèques ou paiement en 4x sans frais via Paypal (sous certaines conditions : voir l'application <https://www.paypal.com/fr/home>).

*Les cours se dérouleront 1 week-end par mois, de septembre 2026 à juin 2027, pour la plupart en présentiel, à Aix en Provence. Certains cours pourront se dérouler à distance. Les étudiants en seront informés à l'avance.

Pièces à fournir pour votre inscription (Adresse en bas de page - Ne pas envoyer votre dossier au CREPS PACA !) *

- Somme destinée au règlement de la formation (*cf. : Modalités de paiement p.3 et 4*) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- Une lettre indiquant les motivations et les objectifs de la personne souhaitant s'inscrire (*si manuscrite : une feuille recto-verso au maximum, si tapée : une page maximum*)*
- Pour les étudiants :
 - o Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours
 - o Dernier diplôme obtenu* (Inscription 2^{ème} année : seulement si un nouveau diplôme a été obtenu).
- Pour les non étudiants : justificatif(s) de la profession exercée ou de la situation **au jour** de l'inscription*.
- Photocopie de la carte de sécurité sociale (*ou de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale*) pour l'année en cours **et** de l'assurance responsabilité civile.
- Une photo d'identité*
- Fiche d'inscription + modalités de paiement : P.3 et 4 + P.6 et 7 dûment complétées, paraphées et signées
- Un acompte **d'au moins 120 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné (en plus du reste du montant de la formation)

**Pour les candidats à la 1^{ère} année seulement*

Dossier d'inscription à renvoyer de préférence, **par voie numérique** : icm-aix@orange.fr
(téléchargement possible sur notre site internet www.icm-aix, rubrique "inscriptions")
Ou par voie postale* (notamment si présence de chèques), à l'adresse suivante :

***Direction administrative ICM**
A l'attention d'Eve Martin
230 Rue Les Sauriers
13510 EGUILLES

** Merci de privilégier l'envoi en courrier suivi, plutôt qu'en recommandé*

Bon de parrainage n°1

*A faire remplir par le "parrain" * et à nous communiquer*

Je sous signé, **Nom :**

Prénom :

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer la personne mentionnée ci-dessous et ainsi bénéficier d'une remise de **80 euros** sur
le montant de mes droits d'inscription ICM :

Nom :

Prénom :

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , *le*
...../...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*

Bon de parrainage n°2

*A faire remplir par le "parrain" * et à nous communiquer*

Je sous signé, **Nom :**

Prénom :

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer une 2^e personne, mentionnée ci-dessous et ainsi bénéficier d'une remise de **160 euros** sur le montant de mes droits d'inscription ICM :

Nom :

Prénom :

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , *le*
...../...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*